

# Moderniser les systèmes informatiques pour l'AVS, l'AI et les APG

Les systèmes informatiques pour l'AVS, l'AI et les allocations pour perte de gain (APG) doivent être modernisés. Le National a accepté jeudi, par 174 voix contre 2, un crédit d'engagement de 66,1 millions de francs demandé par le Conseil fédéral à cet effet. Le dossier part au Conseil des Etats.

La Centrale de compensation (CdC), active dans le domaine des assurances sociales du 1<sup>er</sup> pilier, doit revoir ses systèmes informatiques, notamment ceux de la Caisse suisse de compensation (CSC) et de l'Office de l'assurance invalidité (OAIE) pour les assurés résidant à l'étranger. Le programme est prévu jusqu'en 2032. Aux 66,1 millions s'ajoutent, selon les estimations actuelles, les ressources internes de la CdC, qui s'élèvent à quelque 57,2 mil-

lions. Les coûts totaux du programme de transformation numérique de la CdC s'élèvent ainsi à 123,3 millions.

---

## «Rôle stratégique»

Ils seront toutefois intégralement remboursés à la Confédération par le fonds de compensation. Ce dernier a indiqué le mois dernier que l'AVS et l'AI ont bouclé l'année 2025 avec un résultat positif, avec un rendement net de 6,34%.

Alex Farinelli (PLR/TI) a salué ce projet, qui permet de «répondre au mieux aux besoins de la population sans augmenter les dépenses». Pour la commission, Thomas Stettler (UDC/JU) a évoqué le «rôle stratégique» de la CdC. Il s'agit d'un élément important dans la trans-

formation numérique des institutions, a ajouté Reto Nause (Centre/BE). Le corapporteur Gerhard Andrey (Vert-e-s/FR) a parlé d'investissement nécessaire. Il s'agit d'assurer la continuité du 1<sup>er</sup> pilier alors que la CdC, l'organe d'exécution central pour l'AVS, verse chaque mois des rentes AVS et AI à plus d'un million d'assurés dans le monde, a relevé la ministre des Finances Karin Keller-Sutter. Le projet permet de gérer l'augmentation des volumes des demandes sans plus de personnel.

En parallèle, un projet gouvernemental visant une numérisation complète des assurances sociales est en cours de traitement au Parlement. L'idée est de créer une plateforme électronique pour les assurés AVS et AI, qui devrait être disponible au plus tôt en 2028. (ats)